



### En tête du 4<sup>e</sup> classement

#### **1<sup>er</sup> : Nokia (+1 place)**

Nokia a retrouvé sa place en tête du classement. Ses nouveaux modèles de téléphone mobile sont déjà exempts de PVC, un plastique nuisible, et l'entreprise travaille à éliminer complètement les retardateurs de flamme bromés (RFB) encore présents dans certaines applications (les circuits flexibles). Nokia marque des points également par son soutien affirmé au principe de Responsabilité individuelle du producteur (RIP) qui veut que chaque entreprise soit responsable des déchets électroniques issus des produits de sa propre marque.

Le bémol : Par contre, Nokia ne communique toujours pas les quantités de mobiles obsolètes qu'elle recycle, sur la base d'une base de mesure pertinente (taux de recyclage exprimé en pourcentage des ventes passées).

### Le dernier du 4<sup>e</sup> classement

#### **14<sup>e</sup> : Sony (-3 places)**

Depuis le lancement du guide, Sony n'a cessé de chuter depuis sa position originelle de 5<sup>ème</sup> jusqu'à occuper aujourd'hui la peu glorieuse place de dernier de la classe. Sony est toujours sous le coup d'une pénalité pour son double discours sur la RIP : l'entreprise est à la fois membre fondateur de l'ERP, la plate-forme européenne pour le recyclage qui soutient la RIP. Mais aux Etats-Unis, l'entreprise participe à un groupe de pression qui combat ce principe et cherche à imposer aux consommateurs une taxe de recyclage à l'achat (« Advanced Recycling Fee »).

Le plus : Sony commercialise déjà divers modèles exempts de retardateurs de flamme bromés (RFB) et de PVC.

Autres bémols : Sony doit toujours fournir un calendrier d'élimination de ces substances dans l'ensemble de sa gamme de produits et déclarer ses performances de recyclage sur la base des ventes passées.

### **Le reste du 4<sup>e</sup> classement**

#### **2<sup>e</sup> ex-aequo : Dell (+2 places)**

La position de Dell, une des entreprises en tête de ce classement, est due à sa définition claire du principe de précaution, au calendrier que cette compagnie s'est fixée en matière de substitution du PVC et des retardateurs de flamme bromés (RFB) et à son soutien explicite à la RIP. Dell a aussi annoncé son intention de mettre en place, sur l'ensemble des pays où elle commercialise ses produits, des services de reprise et de recyclage des produits obsolètes ouverts aux particuliers. Enfin Dell déclare les quantités de produits obsolètes recyclés sur la base du pourcentage des ventes effectuées 7 ans auparavant (une base métrique pertinente).

Le bémol : aucun produit Dell actuellement sur le marché n'est exempt de PVC et de RFB.

#### **2<sup>e</sup> ex-aequo : Lenovo (-1 place)**

Lenovo perd un peu de terrain et sa place de 1er mais demeure l'entreprise avec la progression la plus spectaculaire (elle était dernière du classement lors de sa première édition en août 2006) via l'adoption des principes de précaution et de Responsabilité Individuelle du Producteur. Néanmoins, nous avons réévalué légèrement à la baisse sa politique de reprise et recyclage, qui se révèle limitée aux pays où Lenovo est physiquement présente (sans intermédiaire commercial) et qui présente parfois quelques faiblesses, par exemple une reprise des produits obsolètes limitée dans le temps en Thaïlande.

Le bémol : Lenovo doit encore commercialiser des modèles exempts de PVC et de retardateurs de flamme bromés (RFB), critère sur lequel l'entreprise ne marque pour l'instant aucun point.

#### **4<sup>e</sup> : Sony Ericsson (-1 place)**

Sony Ericsson maintient sa position dans le peloton de tête du classement, grâce à la publication de sa position en faveur de la RIP. L'entreprise s'est aussi engagée, d'ici le 1er janvier 2008, à éliminer l'usage des retardateurs de flamme bromés, encore présents dans 2 applications. Cette échéance vaut aussi pour l'élimination des phtalates et du beryllium ainsi que de certains usages de composés d'antimoine. Tous les nouveaux modèles commercialisés depuis 2006 sont déjà exempts de PVC et autres substances toxiques.

Le bémol : Sony Ericsson ne fournit aucune déclaration sur les quantités de téléphones mobiles obsolètes repris et recyclés.

#### **5<sup>e</sup> : Samsung**

Samsung garde son classement précédent en 5e position mais améliore légèrement son score en faisant le plein de points sur la plupart des critères « substances chimiques » : soutien au principe de précaution et échéances à 2010 pour l'élimination du PVC et des

RFB. Samsung a amélioré son information aux consommateurs sur la gestion des produits obsolètes.

Le bémol : Samsung perd des points en limitant ses services de reprise volontaire des déchets électroniques à quelques pays et quelques produits de sa gamme. Elle doit encore déclarer ses performances de recyclage en fonction des ventes passées et n'a toujours pas de produits déjà exempts de RFB et/ou PVC sur le marché.

#### **6° : Motorola**

Motorola a légèrement progressé en score. L'entreprise propose de plus en plus de modèles de téléphones exempts de RFB. Elle a mis en place un dispositif volontaire de reprise/recyclage dans 41 pays soit plus de 80 % des pays où elle commercialise ses produits, avec l'objectif d'atteindre 90% en 2007. Motorola a déclaré un taux de recyclage de téléphones mobiles obsolètes de 3,32%, sur la base des ventes effectuées entre 12-24 mois avant (une base pertinente pour les téléphones dont la durée de vie est plus courte que les ordinateurs).

Le bémol : Motorola ne donne aucune information sur la commercialisation ou non de modèles déjà exempts de PVC et ne s'est toujours pas engagée sur un calendrier d'élimination des RFB et du PVC sur l'ensemble de sa gamme.

#### **7° : Toshiba (+3 places)**

Toshiba a enclenché la vitesse supérieure et passe de la 10e à la 7e place. L'entreprise s'est engagée à éliminer le PVC et les RFB de tous ses produits et, en particulier, a fixé une échéance à 2007 pour y parvenir dans les PC et les téléphones mobiles – qui ne représentent qu'une fraction de leur offre commerciale. Toshiba commercialise aussi des modèles d'ordinateurs portables dotés de circuits imprimés exempts de RFB et des produits certifiés par EcoMark sans PVC.

Le bémol : Toshiba ne soutient toujours pas la responsabilité individuelle du producteur même si elle a amélioré la couverture géographique de son programme de reprise ainsi que l'information aux consommateurs. Toshiba ne déclare pas ses performances de recyclage sur la base d'un pourcentage des ventes passées.

#### **8° : Fujitsu Siemens Computers (-1 place)**

Fujitsu Siemens (FSC) perd une place et paye ainsi son immobilisme. A son actif, la commercialisation de PC exempts de RFB.

Le bémol : Toujours pas d'échéances fixées pour l'élimination du PVC et des RFB dans l'ensemble de sa gamme (malgré une politique affirmée de substitution de ces 2 substances). L'entreprise doit encore améliorer la couverture de son programme volontaire de reprise, limitée à la seule Afrique du Sud (hors pays où la loi oblige la responsabilité du producteur) et se conformer ainsi à sa politique de soutien à la RIP. FSC ne déclare pas ses performances de recyclage sur la base d'un pourcentage des ventes passées.

#### **9° : Acer**

Acer stagne. Elle doit ses points à sa bonne politique chimique (échéance à 2009 pour le PVC et les RFB) et à l'amélioration de sa communication en matière de déchets.

Le bémol : Il reste encore beaucoup à faire dans la mise en place concrète de circuits de reprise et de recyclage des produits obsolètes . par exemple les consommateurs indiens doivent payer 1000 roupis (environ 24 euro) pour la reprise de leur PC. Acer ne déclare pas ses performances de recyclage sur la base d'un pourcentage des ventes passées.

#### **10<sup>e</sup> : Apple (+ 4 places)**

Apple a fini par sortir du bois et décoller de la queue de peloton pour prendre la 10<sup>e</sup> place en s'améliorant sur bien des critères. L'entreprise s'est engagée à éliminer tous les usages de PVC et de RFB dans ses produits d'ici la fin 2008. Apple fournit également des exemples de substances additionnelles qu'elle prévoit d'éliminer telles que l'arsenic dans les écrans LCD et le mercure, et des fiches de sûreté des matériaux sur tous les produits. Apple a également adopté une base de mesure pour la déclaration de ses performances de recyclage basée sur le pourcentage des ventes effectuées 7 années auparavant – elle affiche aujourd'hui 9,5% et s'est fixée pour objectif les 30% d'ici 2010.

Le bémol : Toujours pas de produits Apple sans RFB et PVC et pas de soutien au principe de responsabilité individuelle du producteur.

#### **11<sup>e</sup> : HP (-4 places)**

HP continue de dégringoler dans le classement, n'obtenant cette fois-ci qu'une 11eme place. Elle perd des points pour avoir nuancé son soutien à la Responsabilité Individuelle du Producteur. HP a communiqué plusieurs échéances d'élimination de substances chimiques problématiques et détient le mérite d'avoir été la première grosse entreprise à concevoir une base de mesure d'évaluation des performances de recyclage, fondée sur le pourcentage de ses ventes.

Le bémol : une position sur la RIP pas très claire et pas d'échéances pour l'élimination du PVC et des RFB.

#### **12<sup>e</sup> : Panasonic (+1 place)**

Panasonic doit cette place gagnée à la publication d'une liste de produits disponibles sur le marché et déjà exempts de PVC. Cela va des lecteurs/enregistreurs DVD, en passant par les home cinema, magnétoscopes jusqu'aux éclairages. Panasonic s'est aussi engagée à éliminer tous les usages de PVC de leurs produits – en commençant par le câblage interne où la présence de PVC nuit au recyclage – et a fixé une échéance à 2011 pour les portables et les mobiles – une fraction néanmoins réduite de l'offre commerciale de Panasonic.

Le bémol : Panasonic pêche totalement par manque de soutien à la RIP et ses programmes volontaires de reprise trop limités. Panasonic ne déclare pas ses performances de recyclage sur la base d'un pourcentage des ventes passées.

#### **13<sup>e</sup> : LG Electronics (-1 place)**

Comme Sony et pour les mêmes raisons, LGE continue de descendre, sanctionné pour son double discours en matière de responsabilité individuelle du producteur. Sur son site internet, l'entreprise affirme haut et fort que c'est au producteur (et non au consommateur) de supporter la responsabilité financière du recyclage des produits obsolètes de sa propre marque. Mais, aux Etats-Unis, l'entreprise participe à un groupe de pression qui combat ce principe de responsabilité individuelle du producteur et

cherche à imposer aux consommateurs une taxe de recyclage à l'achat (« advanced recycling fee »). Côté positif : LGE commercialise des téléphones mobiles exempts de RFB et améliore ses efforts de reprise volontaire des produits obsolètes et de recyclage. Bémol supplémentaire : LGE ne déclare pas ses performances de recyclage sur la base d'un pourcentage des ventes passées.

### La quatrième édition du classement en un clin d'œil

rang	juin 2007	mars 2007	décembre 2006	août 2006
1	Nokia (8/10) ↑	Lenovo (8/10)	Nokia (7,3/10)	Nokia (7/10)
2	2 <sup>e</sup> ex-aequo Dell (7,3/10) ↑	Nokia (7,3/10)	Dell (7/10)	Dell (7/10)
3	Lenovo (7,3/10) ↓	Sony Ericsson (7/10)	Fujitsu-Siemens (6/10)	HP (5,7/10)
4	Sony Ericsson (7/10) ↓	Dell (7/10)	Motorola (6/10)	Sony Ericsson (5,3/10)
5	Samsung (6,7/10) ↔	Samsung (6,3/10)	Sony Ericsson (5,7/10)	Samsung (5/10)
6	Motorola (6,7/10) ↔	Motorola (6,3/10)	HP (5,7/10)	Sony (4,7/10)
7	Toshiba (6/10) ↑	Fujitsu-Siemens (6/10)	Acer (5,3/10)	LGE (4,3/10)
8	Fujitsu-Siemens (6/10) ↓	HP (5,6/10)	Lenovo (5,3/10)	Panasonic (3,3/10)
9	Acer (5,7/10) ↔	Acer (5,3/10)	Sony (5/10)	Toshiba (3/10)
10	Apple (5,3/10) ↑	Toshiba (4,3/10)	Panasonic (4,3/10)	Fujitsu-Siemens (3/10)
11	HP (5,3/10) ↓	Sony (4/10)	LGE (4/10)	Apple (2,7/10)
12	Panasonic (5/10) ↑	LGE (3,6/10)	Samsung (4/10)	Acer (2,3/10)
13	LGE (4,3/10) ↓	Panasonic (3,6/10)	Toshiba (3,7/10)	Motorola (1,7/10)
14	Sony (4/10) ↓	Apple (2,6/10)	Apple (2,7/10)	Lenovo (1,3/10)

### Méthodologie

L'objectif de ce guide est d'offrir un outil aux gens pour éclairer leurs choix de consommation mais aussi de faire émerger une demande forte de produits électroniques exempts de substances dangereuses, qui pourront ensuite être recyclés sans polluer l'environnement et mettre en danger la santé des travailleurs du recyclage, en Europe mais aussi dans les pays en voie de développement.

Le guide « pour une high-tech responsable » attribue une note sur 10 aux quatorze plus gros fabricants mondiaux de téléphones mobiles et d'ordinateurs, d'après les informations qu'ils mettent à la disposition du grand public sur leurs sites internet et selon plusieurs critères :

### 1. La politique en matière d'élimination des substances chimiques dangereuses

- une politique fondée sur le principe de précaution ;
- une gestion des substances chimiques : restriction/interdiction de substances dangereuses, politique d'identification de substances problématiques pour leur future élimination ;
- échéance pour l'abandon progressif de tous les usages du PVC ;
- échéance pour l'abandon progressif de tous les usages de retardateurs de flamme bromés (RFB), et pas seulement ceux déjà interdits par la directive européenne RoHS (restriction des substances dangereuses) ;
- commercialisation de modèles déjà exempts de PVC et de RFB.

### 2. Un engagement pour une responsabilité du producteur à reprendre et recycler les « e-déchets », c'est-à-dire les produits électroniques obsolètes :

- soutien à la responsabilité (financière) individuelle du producteur – c'est-à-dire la prise en charge financière de la gestion des produits obsolètes, par la mise en place de programmes de récupération et de recyclage de leurs appareils ;
- mise en place de programmes de retour et de recyclage dans tous les pays où leurs produits sont commercialisés, y compris en l'absence de législations nationales instaurant une responsabilité du producteur de déchets électroniques ;
- fourniture d'informations claires pour les clients sur les services de récupération et de recyclage dans tous les pays où leurs produits sont commercialisés ;
- publication des quantités de déchets électriques et électroniques (DEEE) collectées et recyclées.

En cas d'égalité sur la note globale, le classement départage les entreprises sur la base de la note des "5 critères chimiques", sachant que l'éco-conception est une démarche qui prime sur les aspects de bonne gestion des déchets.